



Compte Rendu comité de coopération N°12 bis de Gépïj

« Quel travail partenarial mettre en œuvre, dans un contexte de précarité économique et sociale, pour protéger un enfant tout en accompagnant ses parents dans l'exercice de leur parentalité ? »

Présent.e.s :

Nom / Prénom	Structure	Adresse mail	Téléphone
Kazinski Ewa	CD13 MDST Saint-Sébastien 5/6/7arr	ewa.kazinski@departement13.fr	04.13.31.74.63
TAGAWA Michel	Fondation de France	michel.tagawa@fondationdefrance.fr	06.34.31.02.85
BEAUD Anne Catherine	MDST Littoral	annecatherine.beaud@departement13.fr	04.13.31.76.42
COIPILET Marielle	DRDJSCS Paca	marielle.coiplet@jscs.gouv.fr	06.16.70.15.93
ANZEMBERG Lucie	Gépïj	contact@gepij.asso.fr	07.78.68.48.34
MOSCHEN Marine	Gépïj	contact@gepij.asso.fr	06.21.49.84.92
LACROIX Marie-Léa	Gépïj	contact@gepij.asso.fr	06.89.80.66.16
MILBACH Marie-Alexis	Gépïj	contact@gepij.asso.fr	04.88.64.48.33/ 06.11.20.88.34

Introduction de la problématique par Gépïj :

Gépïj propose des accompagnements individuels renforcés à destination des jeunes, majoritairement de 18 à 25 ans, présentant un cumul de problématiques : ressources, mobilisation, administratif, santé, famille, hébergement, justice. Suite à notre douzième comité de coopération, en juillet 2018, co-animé avec l'association Tout un monde, nous avons fait le choix de poursuivre la réflexion entamée lors d'une nouvelle rencontre.

Depuis lors, et durant ce premier semestre 2019, les demandes d'accompagnement de la part de jeunes parents ou futurs parents ont particulièrement augmenté : 11 jeunes accompagné.e.s par Gépïj étaient concernés par une problématique de parentalité précoce en situation de précarité, avec dans certains cas, placement à l'ASE ou risque de placement.

Les contextes sont très divers : couples, femmes isolées, mineur.e.s, avec nourrisson placé récemment, etc. Nous faisons alors le constat commun que pour ces jeunes parents, pris.e.s dans des problématiques personnelles diverses, se trouvant dans des situations précaires et vivant la plupart du temps au jour le jour, il est bien souvent difficile de se projeter. Ainsi, ils et elles peinent parfois à mettre en œuvre le cadre rassurant nécessaire à la fonction parentale.

Ces situations interrogent l'équipe : comment soutenir la mise en œuvre d'un environnement étayant permettant l'accueil de l'enfant, accompagner à la construction des premiers liens en partenariat avec l'Aide Sociale à l'Enfance lors d'un placement, ou encore, trouver des solutions d'insertion (logement, ressources...) nécessaires à la stabilisation des situations dans une temporalité serrée, etc. ?

Aujourd'hui, Gépji souhaite privilégier un temps de travail plus opérationnel et questionner ensemble la place de chacun des acteurs et l'articulation des interventions ainsi que leur maillage, autour de ces situations complexes et douloureuses tant pour les enfants que pour leurs parents.

- Comment accompagner le placement du nourrisson/de l'enfant, dans un contexte de crise ? Et comment sortir de la crise dans un contexte de placement ?
- Comment permettre aux parents de prendre leur place dans la vie de leur enfant lorsque celui-ci est placé ? Et comment dessiner des perspectives, inscrites dans une temporalité donnée, à travailler avec les parents et avec l'enfant ?
- Comment associer l'ensemble des acteurs présents autour de la famille, qu'ils soient associatifs ou institutionnels, dans une perspective commune de bien-être de l'enfant et de sa famille ?
- Comment favoriser la construction des liens de confiance entre professionnels et parents quand, justement, l'élaboration de ces liens d'attachement ont été mis à mal par un parcours chaotique ou violent dès l'enfance ?

Qui est autour de la table ?

- Marielle COIPILET, référente régionale au sein de la DRDJSCS. Responsable du service lutte contre la pauvreté/ prévention et protection juridique des majeurs. Coordonne la stratégie du plan de lutte contre la pauvreté, (15 thématiques prioritaires en direction de l'enfance, jeunesse, insertion, travail social et accès aux droits). Précise que les ateliers doivent inclure 50% des personnes concernées, afin de permettre une co-construction, un pas de côté et réadapter les pratiques et accompagnements. Note qu'il y a donc une latitude pour innover et faire remonter à l'Etat les informations et constats du terrain. Par rapport à la thématique parentalité, Mme Coiplet mentionne que le CD a une enveloppe financière conséquente pour accompagner les personnes sorties d'ASE dans l'accès au logement.
- Ewa KAZINSKI, adjointe mission prévention sociale MDST Saint – Sébastien (5ème, 6ème et 7ème arr). Accompagnement des familles monoparentales (ou pas), bénéficiaires du RSA. Travaille particulièrement sur les problématiques liées à l'éducation, logement, santé, et en lien avec la PMI (présente dans les locaux). Mentionne que la population accueillie s'est paupérisée, de plus en plus de logements insalubres, indignes, et donc des situations préoccupantes et signalements. Environ 40% de la population a déménagé dans le 11ème, 12ème. Relate des situations très précaires et personnes vieillissantes sur le territoire qui ont remplacé les personnes bénéficiaires du RSA. Mme KAZINSKI met en lumière que le cloisonnement est de plus en plus prégnant, que cette population est normalement gérée et accompagnée par l'Etat sauf qu'il y a un vide et un non-accompagnement, d'où la nécessité des MDS à les accompagner.
- Michel TAGAWA, référent régional enfance-jeunesse Provence Corse auprès de Fondation de France Méditerranée. La fondation de France a 40 programmes, dont la thématique enfance et parentalité. Rappelle que la Fondation de France soutient et subventionne des projets et actions là où les puissances publiques ne sont pas (encore) là.

- Anne-Catherine BEAUD, éducatrice spécialisée auprès du service Enfance/Famille/ASE de la MDST Littoral (2ème arr). Précise que ce territoire est une plaque tournante dûe à la situation géographique. L'équipe est relativement petite et composée de 4 assistantes de service social, 1 éducatrice spécialisée, 1 psychologue. Mentionne qu'ils ont observé, au sein du service, une chute d'accompagnements (environ 80 situations), et des situations diverses, telles que des demandes de Kafala, d'adoption ou de placement. Elle souligne qu'ils arrivent à se rendre disponible pour accompagner les familles (vu les demandes en baisse).

Présentation du film *Poings sensibles* :

Film de 15 min, avec le soutien de Passeurs d'images, du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône et de la Fondation Orange.

Film accessible sur : <https://vimeo.com/322774436> Mot de passe : safargepij

Poings sensibles est un projet né du souhait de deux structures, Gépïj et Safar Expéditions Jeunesse, de travailler ensemble sur un projet commun : donner la parole aux jeunes et leur permettre de porter leurs voix et leurs aspirations hors les murs des institutions ! Et puis, parler d'un sujet bien sensible qu'ils ont en commun : les liens de filiation qu'ils soient ascendants ou descendants. Ces liens forts qui les animent, les bouleversent, les font vivre et les déchirent. A travers des objets personnels, ils évoquent des liens familiaux souvent malmenés. Ce film aborde avec finesse le sentiment de déchirure que provoque le placement de son enfant, mais aussi l'espoir et le combat qui en découlent pour le récupérer. Il est aussi question de douceur, de souvenirs, de fragilité, de sentiments d'injustice ou d'incompréhension. Mais au-delà des parcours de rupture et d'errance, leurs liens de filiation semblent leur donner force et point d'appui pour continuer à se battre, ne pas s'effondrer et continuer d'exister.

Ce film a suscité nombreux échanges et soulevé plusieurs questionnements, notamment :

- L'exercice de la parentalité s'établit lorsque l'enfant est là, présent, il est donc nécessaire de s'interroger et de s'assurer que les conditions soient réunies pour leur permettre de vivre et d'investir leur parentalité. Quid de cet apprentissage en cas de placement ?
- La temporalité, souvent incomprise et vu comme punitive, synonyme de sentiment de souffrance, d'abandon, et d'injustice : Comment gérer cette triple temporalité ? Celle de l'enfant, celle du/des parent(s), celle du JDE et des institutions?
- Quelle place est laissée aux éducatrices de Gépïj dans le co-accompagnement avec l'équipe de l'enfance/famille ? Comment intervient-on ? Qu'est-il possible de construire ensemble pour améliorer les liens parents / enfant / institutions et être plus dans une perspective de prévention que de réparation ?

Présentation de la situation d'Olivia

La situation exposée ci-dessous permet de mettre en lumière le travail éducatif de Gépïj et le travail partenarial en lien avec la MDST.

Olivia prend contact avec Gépïj en mai 2019 sur les conseils de son compagnon actuellement incarcéré suite à des faits de violences conjugales. Olivia a 18 ans et une enfant de 6 mois placée lors de l'interpellation de

Monsieur. Olivia est perdue. Elle est tout juste majeure et jusqu'à présent les démarches ont été faites par son compagnon en leur 2 noms. Le RSA est versé sur le compte de Monsieur, compte sur lequel elle n'a pas procuration.

Olivia est, à son arrivée, sans ressources, en dettes de loyer, désespérée par rapport au placement de sa fille et sous l'emprise de son compagnon. En effet, celui-ci l'appelle plusieurs fois par heure pour lui demander d'effectuer des démarches pour lui (contacter la CPIP, payer l'avocat, rencontrer la juge...).

Il est alors question d'accompagner Olivia dans :

- *La réappropriation et l'autonomisation par rapport aux démarches administratives*
- *Le lien avec l'ASE dans la perspective d'un retour de sa fille auprès d'elle*
- *Les relations qu'elle entretient avec son compagnon*
- *La recherche de solutions, notamment professionnelles, concernant les moyens de subsistance.*

Rapidement, nous nous mettons en lien avec la référente ASE. Lors d'un rdv tripartite celle-ci réexplique à Olivia les raisons du placement.

Gépij accompagne Olivia de manière renforcée et quasi quotidienne. Une orientation vers le DAVEQE lui permet d'accéder à un chantier d'insertion. Petit à petit, la relation de confiance se crée et permet de travailler sur le rapport à la violence, les relations avec son compagnon.

Monsieur met fin à leur relation dans un contexte de violence psychologique voire de harcèlement. Olivia ne souhaite pas porter plainte, ne se reconnaissant pas encore comme victime. L'appartement du couple est visité pendant la nuit, les dettes s'accroissent. Olivia ne se sent pas en sécurité.

Nous l'accompagnons alors à un changement d'appartement. En parallèle de cela, la question du placement, de la place d'Olivia, de ses droits et devoirs est au cœur des préoccupations de la jeune fille.

L'accompagnement renforcé permet à Olivia d'exprimer ses doutes, sa colère, le sentiment d'injustice mais aussi de reprendre peu à peu la main sur sa vie et ses projets.

Aujourd'hui, le placement est reconduit mais les droits de visite d'Olivia étendus. Il s'agit de progressivement laisser de l'autonomie à cette jeune maman avant de pouvoir envisager un retour de l'enfant à domicile.

La sortie de détention prochaine de Monsieur est un enjeu des prochaines semaines d'accompagnement. En effet, les relations ne se sont apaisées que du fait du changement de n° et d'adresse d'Olivia. Qu'en sera-t-il à la sortie ? Comment accompagner cette jeune femme dans la nécessité de se sécuriser pour sécuriser sa fille ? Comment apaiser le sentiment d'urgence dû à la séparation ?

Cette situation a soulevé plusieurs partages d'expériences et réflexions, notamment :

- **L'importance de la médiatisation :** Si le lien avec l'ASE n'est pas médiatisé, il peut être très rapidement rompu, et si il est rompu l'accompagnement à la construction de la parentalité est hautement compromis.
- **Pour l'heure, l'équipe de Gépij ne participe pas aux visites médiatisées mère-père/enfant qui ont lieu à la MDST, mais si le besoin se fait sentir, on peut les accompagner jusqu'à la visite.**

- Nous organisons des synthèses à Gépïj lorsque c'est possible, et participons à ces dernières lorsque nous y sommes invitées en amont. A la suite des synthèses à la MDST, nous refaisons un point bilan avec la personne à Gépïj car ce lieu est neutre et permet plus facilement d'entendre, d'accepter et de mettre en mots ce qui s'est dit et vécu. En effet, le lieu est neutre, il n'est pas connoté placement et s'avère donc propice à plus de lâcher-prise, contenance et entendement.
- A 18 ans on n'a pas la même maturité, degré d'entendement et temporalité qu'une personne de 25/30 ans. Il apparaît donc crucial de prendre en considération ce facteur et accompagner le jeune parent (qui est lui-même encore un pied dans l'enfance) à comprendre les enjeux pour mieux s'en saisir.

Partage d'information et pistes de réflexions :

Anne-Catherine BEAUD, éducatrice de la MDST soulève deux principaux problèmes dans les placements :

- L'(in)compréhension du placement et de son motif

- La gestion du placement : lors de la 1ère audience, l'ES n'est pas conviée, seul l'inspecteur-trice est présent. L'ES est là à la deuxième audience, au moment où l'on notifie à la mère/père leurs droits et le renouvellement du placement. Si le parent n'est pas préparé il s'effondre. Aussi, l'accompagnement des parents dans le placement de leur enfant se fait dans la précipitation, du jour au lendemain, car l'équipe est mandatée sous 8 jours puis la rencontre se fait environ deux semaines plus tard. Il y a donc un trou spatio-temporel dans lequel le parent n'a aucune nouvelle de son enfant placé, et qui est source d'anxiété et souffrance.

Marielle COIPILET, référente régionale DRDJSCS, souligne une évidence parfois oubliée, qui est la nécessité et l'importance d'associer et d'articuler tous les acteurs en lien avec LA situation. Elle mentionne aussi que l'Etat lance le plan « 1000 premiers jours » dont l'objectif est d'intervenir sur les mille premiers jours de l'enfant pour lutter « contre les inégalités du destin », et investir cette période cruciale destinée à accompagner les parents et leur bébé, depuis le 4e mois de grossesse. La commission rendra ses travaux en janvier 2020, et sur les points suivants : un consensus scientifique sur ces nombreuses théories du développement de l'enfant, d'un nouveau parcours et un nouvel accompagnement des parents ; des modalités de détection et de traitement précoces des troubles du développement de l'enfant ou des situations à risque pour la constitution du lien d'attachement de l'enfant avec ses parents ; des modalités de détection et de traitement précoces des troubles du développement de l'enfant ou des situations à risque pour la constitution du lien d'attachement de l'enfant avec ses parents ; de repenser le fonctionnement de notre système d'accueil du jeune enfant d'ici 10 ans.

Ewa Kazinski, adjointe mission prévention sociale MDST St Sébastien, constate et partage les problématiques en interne et précise qu'ils sont arrivés au bout d'un cycle, qu'il est temps d'innover, de transformer les pratiques mais constate que toute innovation peut amener des mécanismes de défense et résistance au sein de l'équipe et/ou direction. Elle partage un constat très mitigé sur la déjudiciarisation, et la situation d'Olivia est un cas d'école qui illustre à quel point on peut perdre du temps, de l'énergie et de l'efficacité. Elle pointe les incohérences, le manque de moyens et de solutions et soulève le questionnement suivant : *Au niveau départemental, n'y aurait-il pas une autre manière d'accompagner ces jeunes parents 16-25 ans, de leur proposer une prise en charge globale pour éviter toute séparation mère/père – enfant ? Un accompagnement H24 sur 6 mois/1an mais penser la situation dans sa globalité avant toute séparation ? Aussi, en termes d'innovation, qu'en est-il des retombées de celui de Loire-Atlantique qui a délégué l'accompagnement à une association loi 1901 ? Un accompagnement plus soutenu ?*

Michel Tagawa, référent régional enfance-jeunesse de FdF, questionne le morcellement inter-institutionnel (Etat, région, département, association) et fait part que les différentes missions de chacun (notamment GEPIJ et ASE) si elles sont bien pensées peuvent-être efficaces, car Gépij propose un accompagnement différent et complémentaires que l'ASE, un accompagnement « sur-mesure », « en dentelle » nécessaire. Aussi, il constate que 30 à 40% des jeunes bénéficiaires de la « Bourse d'aides aux jeunes sans soutien familial 18-25 ans » ont un parcours ASE.

D'autres échanges ont permis d'aborder le rythme de l'enfant et notamment la perte du rythme pour le parent quand l'enfant est placé qui renforce les sentiments de perte, morcellement, culpabilisation, incompréhension, injustice, échec et abandon ; la nécessité en tant que professionnel-le de prendre comme prisme d'analyse le parcours de vie de la personne, souvent fragilisé et chaotique, d'où l'exigence de devoir accompagner ces personnes de manière renforcée pour que ça puisse fonctionner ; des fragilités psychiatriques constatées chez de plus en plus de personnes accompagnées ; une temporalité judiciaire très lourde de conséquence comme l'exemple de cet enfant placé de ses 2 mois à ses 6 ans qui verbalise au foyer « ne t'habitues pas trop à moi car je vais bientôt partir retrouver ma famille ».

Aussi, la nécessité de partir des constats de terrain pour penser et appréhender l'accompagnement parental sous le prisme des facteurs sociologiques car Marseille a une réalité sociale qui lui est propre, avec un taux de chômage, de précarité, de mal-logement, de pauvreté structurelle, d'addiction et de violence conjugale, conséquents. Pour rappel, au centre pénitentiaire des Baumettes, sur 2000 détenus incarcérés, la moitié n'a pas trente ans. Alors que veut-on pour cette ville et ses habitants ? Quels moyens se donne-t-on pour accompagner de manière qualitative et favoriser la constitution des liens d'attachements parent(s)/enfant sous les regards institutionnels sans trop de heurts et douleurs ? Et surtout en cohérence et concordance ?

Perspectives et suites à donner à ce Comité de Coopération :

Notre action d'accompagnement à la parentalité à destination de jeunes femmes enceintes ou jeunes parents (18-30 ans) cumulant des problématiques (santé, justice, administratif, hébergement, accès à l'emploi etc) a pour objectif de lever les freins à l'insertion sociale et professionnelle et de les soutenir dans l'apprentissage de leur parentalité, notamment lors des périodes sensibles de la grossesse et de la construction des premiers liens.

Alors, en attendant que le plan étatique « 1000 premiers jours » ait des retombées sur notre ville, il nous paraît important d'innover et d'expérimenter de nouvelles pratiques d'accompagnement dans une approche systémique, d'éviter au maximum de morceler la personne et l'accompagnement ; d'être là, à les écouter, les accompagner et les soutenir, même si nous n'avons pas de solutions immédiates, car l'écoute et la reconnaissance n'ont pas de prix, si ce n'est le prix de leur accorder du temps, de la disponibilité et un accompagnement de qualité. Des moyens sont donc nécessaires pour accompagner ces jeunes parents, souvent en situation d'isolement, en rupture familiale et pour la grande majorité d'entre eux-elles ayant eu aussi un parcours ASE, dans l'exercice de leur parentalité avant que le placement apparaisse comme inéluctable, et que cette spirale soit sans fin...

Ce comité de coopération a permis de soulever une série de questionnements et d'ajustement à faire, et réaffirmer l'importance et la nécessité de structurer un maillage inter-institutionnel cohérent permettant de dessiner de nouvelles modalités de travail et d'accompagnement, notamment, nous concernant, avec l'équipe enfance/famille.